

**DELIBERATION N° 18/055 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA MISE EN PLACE DU PROJET D'ECHANGES
CORSE-BULGARIE ENTRE LE CENTRE D'ART POLYPHONIQUE - MISSION
VOIX DE CORSE, L'INSTITUT FRANCAIS EN BULGARIE ET LE MINISTERE
BULGARE DE LA CULTURE**

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BERNARDI à Mme Mattea CASALTA
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Julie GUISEPPI à M. François BENEDETTI
M. Paul LEONETTI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Muriel FAGNI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n° 11/060 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2011 approuvant la création d'une régie d'avance et de recettes pour la gestion du « Centre d'Art Polyphonique - mission voix »,
- VU** la délibération n° 11/258 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2011 portant sur l'organisation administrative du « Centre d'Art Polyphonique -mission voix »,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- VU** la délibération n° 17/131 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juin 2017 relative à la validation du projet artistique et du projet de service du « Centre d'Art Polyphonique - mission voix de Corse »,
- VU** la délibération n° 17/197 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/285 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau règlement des aides, relatif à l'action culturelle, de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17.06723 CE du 3 octobre 2017 portant attribution d'un montant de 50 000 € pour la mise en œuvre du programme d'activités 2017 du « Centre d'Art Polyphonique - mission voix de Corse »,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- SUR** rapport de la Commission des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la mise en œuvre du projet d'échanges Corse-Bulgarie entre le Centre d'Art Polyphonique - mission voix de Corse, l'Institut français en Bulgarie et le Ministère bulgare de la Culture, tel que décrit dans le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le mémorandum d'accord annexé au rapport et tout acte se rapportant au projet présenté.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 28 mars 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

La présidence du Conseil de l'Union Européenne sera confiée, pour le premier semestre 2018, à la Bulgarie. Quelques mois seulement après le terme de ce mandat, PLOVDIV, deuxième ville de Bulgarie sera désignée comme capitale Européenne de la Culture. Pendant cette période, la Bulgarie sera donc mise particulièrement à l'honneur au niveau Européen.

Dans ce contexte, l'Institut français en Bulgarie a conçu un programme culturel en rapport avec ces moments forts. Il a décidé de mettre notamment à l'honneur la polyphonie. En effet, la Bulgarie représente un territoire national dont l'attrait, entre autres, pour la discipline du chant polyphonique est majeur. La Corse est également riche d'un patrimoine immatériel original, notamment au niveau vocal.

Dans ce cadre, l'Institut français en Bulgarie et le Ministère de la Culture bulgare ont décidé de favoriser le rapprochement des artistes bulgares avec des artistes insulaires.

L'Institut français en Bulgarie a ainsi saisi la Collectivité de Corse d'un projet d'échanges et de promotion d'artistes des deux territoires.

Forte du « nouveau cadre pour l'action culturelle » acté par la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017, la Collectivité s'est dotée d'une politique importante en matière de valorisation et de promotion des artistes corses à l'extérieur de l'île. Cette politique a été en partie confiée au Centre d'Art Polyphonique - Mission voix de Corse à Sartène. En effet, son projet artistique validé par la délibération n° 17/131 AC, de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juin 2017, comprend notamment la valorisation du chant polyphonique. Pour permettre la mise en œuvre du projet présenté, le Conseil Exécutif de Corse, par sa délibération n° 17/06723 CE en date du 3 octobre 2017, a individualisé une enveloppe de crédits pour un montant de 50 000€. (Opération n° 4730F0753).

Ainsi, compte tenu de sa compétence en matière de promotion du chant polyphonique, le Centre d'Art Polyphonique - Mission voix de Corse a répondu favorablement à cette invitation, tout en souhaitant l'élargir sur un partenariat plus durable portant sur un cycle d'échanges au long cours.

Dans ce cadre, l'Institut français en Bulgarie et le centre d'art polyphonique ont acté la mise en œuvre des axes suivants :

- La coproduction de la manifestation « *Da u mediterraniu a' u mare neru : striscia di e voce a' l'intrecciu* » prévue à Sofia le 20 février 2018. Le Centre d'art polyphonique- Mission voix de Corse, en vertu de l'application de l'article 30 du code des marchés publics, prend en charge la production du concert du groupe « A Filetta » (six mille euros). Ce choix s'explique en partie par le fait que le groupe « A Filetta » a une connaissance intime de la culture musicale bulgare et qu'il est engagé dans un processus original de création polyphonique rentrant en résonance avec la création musicale contemporaine bulgare.

- De ce fait seul le groupe « A Filetta » peut exécuter cette prestation aucun autre groupe ne pouvant satisfaire à la demande.
- Le concert a lieu le 20 février 2018 au Bulgaria Hall, la salle philharmonique mythique de Sofia qui dispose d'une acoustique exceptionnelle. Le reste de la manifestation proposé par l'Institut français en Bulgarie comprend notamment une création de l'artiste plasticien Julien de Casabianca qui réalisera une œuvre monumentale sur la façade du Bulgaria Hall et dévoilée le jour du concert (présentation du projet joint en annexe), et une intervention conférence de l'écrivain Jérôme Ferrari.
- L'organisation de deux autres sessions d'échanges, à savoir, l'une au premier semestre 2018, programmée en Corse, relative à l'invitation des représentants de l'Institut Français, d'une délégation d'artistes bulgares et d'ethnomusicologues, en collaboration avec le Centre d'Art Polyphonique - Mission voix de Corse et l'Université de Corse, et l'autre, courant 2019, dont le programme sera arrêté après un travail bilatéral de conception.

A plus long terme, cette ouverture culturelle en direction d'un pays européen et d'un institut culturel pourrait ouvrir des perspectives de rapprochements multiples pour la Corse. Un réseau international d'échanges serait ainsi envisagé avec l'élaboration d'un projet européen sur les traditions polyphoniques (Albanie, Bulgarie, France -Corse, Géorgie, Italie etc.) intégrant plusieurs dimensions : économique et culturelle (diffusion, banque de données), universitaire (ethnomusicologie), éducative (formation).

Ce projet, tel qu'il est décrit, a reçu un accord de principe très favorable de la part de l'Institut français en Bulgarie. Dans le but d'officialiser la coopération, une convention pourrait être envisagée entre les parties impliquées soit : le Ministère de la Culture bulgare, la Collectivité de Corse et l'Institut Français en Bulgarie.

Aussi, je vous propose de m'autoriser à signer un mémorandum avec le Ministère de la Culture bulgare et l'Institut Français en Bulgarie définissant la conduite de ces échanges tel qu'il figure en annexe du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Mémorandum d'accord

entre

**Le Ministère de la Culture bulgare
-Direction de la coopération internationale-
et**

La Collectivité de Corse

et

L'Institut Français en Bulgarie

**Relatif à la préservation et à la valorisation de la tradition du chant polyphonique à
Plovdiv, Capitale européenne de la culture 2019**

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

- 1- La Bulgarie possède une tradition polyphonique s'exprimant au sein de chœurs féminins typiques qui excellent dans les harmonies vocales.
- 2- La Corse possède, un patrimoine original, notamment avec le « *cantu in paghjella* », une tradition polyphonique forte inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO depuis 2009.
- 3- Le Ministère de la Culture bulgare -Direction de la coopération internationale- souhaite collaborer avec la Collectivité de Corse et l'Institut Français en Bulgarie conformément aux conditions du présent Mémorandum.
- 4- Le Ministère de la Culture Bulgare -Direction de la coopération internationale, la Collectivité de Corse et l'Institut Français en Bulgarie (ci-après collectivement dénommés les « Parties ») sont convaincus que les obligations incombant à chacun suite à la conclusion du présent Mémorandum seront exécutées dans un esprit de coopération amicale et sur la base d'une compréhension mutuelle.

Ceci étant exposé, les Parties ont convenu ce qui suit :

Article I

Engagements des parties

1. La Collectivité de Corse s'engage à faciliter la coopération entre Le Ministère de la Culture Bulgare -Direction de la coopération internationale-, l'Institut Français de Bulgarie et les artistes ou ethnomusicologues corses susceptibles d'être impliqués dans les échanges.

Un budget de 19 650 € sera dédié à cette action. L'enveloppe financière sera à mobiliser, progressivement et au cours des deux étapes précisément déterminées dans le projet. Cette enveloppe fait référence exclusivement aux chapitres de dépenses, strictement désignés comme suit :

- Achat de prestation artistique
- Achat de titres de transport
- Achat de prestation de logement
- Achat de prestation de restauration
- Achat de prestation artistique complémentaire
- Paiement éventuel des droits d'auteurs
- Paiement des impôts et taxes
- Paiement des assurances pour les concerts

Le budget prévisionnel, joint en annexe, atteste de la nature de la correspondance des dépenses.

Lors de la première étape se déroulant en Bulgarie, à Sofia, le 20 février 2018, la Collectivité de Corse participera en mobilisant exclusivement des moyens financiers dédiés à l'achat de prestation artistique du groupe « A Filetta ».

Lors de la deuxième étape prévue pour se dérouler en Corse, à compter du second semestre 2018, la Collectivité de Corse interviendra en mobilisant des moyens financiers relatifs à l'ensemble des chapitres de dépenses, des moyens humains de coordination du dispositif, des moyens matériels et immobiliers.

2. Le Ministère de la Culture Bulgare -Direction de la coopération internationale- et l'Institut Français en Bulgarie s'engagent à faciliter la coopération entre la Collectivité de Corse et les artistes ou ethnomusicologues bulgares susceptibles d'être impliqués dans les échanges.

Le Ministère de la Culture Bulgare -Direction de la coopération internationale- et l'Institut Français en Bulgarie s'engagent pour les deux étapes mentionnées à intervenir selon le principe suivant.

Lors de la première étape en Bulgarie, l'implication concernera la mobilisation de moyens humains liés à l'ensemble de l'organisation technique, la mobilisation de moyens matériels ainsi que la mobilisation de ressources financières strictement désignées comme suit :

- Achat de prestation artistique d'artistes bulgares Eva Quartet
- Achat de titres de transport
- Achat de prestation de logement
- Achat de prestation de restauration
- Paiement éventuel des droits d'auteurs
- Paiement des impôts et taxes
- Paiement des assurances
- Achat de billets de concert destinés aux personnalités invitées

Lors de la deuxième étape prévue en Corse, l'implication concernerait, si besoin était et ceci en parfait accord avec la Collectivité de Corse, la mobilisation de moyens exclusivement de nature financière vraisemblablement relatifs à l'achat de prestation artistique.

3. L'Institut Français en Bulgarie et la Collectivité de Corse s'engagent à collaborer pour la conception du programme de rapprochement. Les deux parties s'engagent réciproquement à accepter l'entière responsabilité de l'organisation mise en œuvre sur leur territoire de compétence.
4. Les Parties s'engagent à travailler à l'élaboration d'un projet de coopération européen sur les traditions polyphoniques (Albanie, Bulgarie, France, Géorgie, Italie) intégrant plusieurs

dimensions : économique et culturelle (diffusion, banque de données), universitaire (ethnomusicologie), éducative (formation).

Article II

Prise d'effet, durée et résiliation

1. Le présent Mémoire prend effet à la date de sa signature par les Parties.
2. Le présent mémoire se poursuit jusqu'au terme de l'étape relative à l'élaboration d'un projet de coopération européen estimé vers la fin de l'année 2019
3. Le présent mémoire pourra être résilié par l'envoi, par l'une des parties, d'un avis de résiliation. Celui-ci sera adressé par écrit aux autres parties signataires. La résiliation prendra effet deux mois après la réception de cet avis par les autres parties.

Article III

Concertation

1. Les Parties se concerteront concernant tout problème susceptible de survenir dans le cadre du présent Mémoire.

Article IV

Lieux de réalisation

- 1- La programmation des représentations artistiques, se déroulera en deux temps au minimum. Ils sont précisés comme suit :
 - a. Le premier aura lieu en Bulgarie, à Sofia le 20 février 2018. Un concert regroupant le groupe corse « A Filetta » et le groupe bulgare « Eva quartet » se tiendra au Philharmonique de Sofia à 19h00.
 - b. Le second aura lieu en Corse, durant le second semestre 2018. Le programme reste à établir.
Il pourra être envisagé de développer les moments et lieux de représentation au regard des besoins exprimés par l'ensemble des parties et des accords unanimes. Les compléments relatifs à ces données feront l'objet de transmission d'annexe au présent mémoire.

Article V

Règlement des litiges

1. Tout litige, tout différend ou toute réclamation, découlant des présentes, sera réglé(e) par négociation ou tout autre mode de règlement convenu d'un commun accord.

Article VI
Modification

Le présent Mémorandum pourra être modifié par accord écrit des Parties. Chacune des Parties examinera avec attention toute proposition de modification faite par l'autre Partie.

En foi de quoi, les représentants respectifs de La Direction de la coopération internationale du Ministère de la Culture bulgare, de la Collectivité de Corse et de L'Institut français en Bulgarie ont signé le présent Mémorandum.

Pour : La Direction de la coopération internationale du Ministère de la Culture bulgare

Signature :

Nom :

Date :

Pour : La Collectivité de Corse

Signature :

Nom :

Date :

Pour : L'Institut français en Bulgarie

Signature :

Nom :

Date :

Projet d'échanges Corse-Bulgarie 2018-2019

entre

**le Centre d'Art Polyphonique, l'Institut Français en Bulgarie et
le Ministère Bulgare de la Culture**

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
CACHETS ARTISTES	20 000	CACHETS ARTISTES	20 000
En Bulgarie	14 000	Collectivité de Corse / « A Filetta »	6 000
		Institut Français Bulgarie/banque DSK/assurance armeek	8 000
En Corse	6 000	Collectivité de Corse	6 000
		Institut français Bulgarie	
HEBERGEMENTS	5 000	HEBERGEMENTS	5 000
En Bulgarie	3 000	Institut Français Bulgarie/banque DSK/assurance armeek	3 000
En Corse	2 000	Collectivité de corse	2 000
TRANSPORTS	6 000	TRANSPORTS	6 000
En Bulgarie	4 000	Institut Français Bulgarie/banque DSK/assurance armeek	4 000
En Corse	2 000	Collectivité de corse	2 000
RESTAURATION	4 120	RESTAURATION	4 120
En Bulgarie	2 120	Institut Français Bulgarie/banque DSK/assurance armeek	2 120
En Corse	2 000	Collectivité de corse	2 000
COMMUNICATION	1 000	COMMUNICATION	1 000
En bulgarie	1 000	Institut Français Bulgarie/banque DSK/assurance armeek	1 000
En Corse		Collectivité de corse	
LOCATION locaux	2 500	LOCATION locaux	2 500
Bulgarie	2 500	Bulgaria hall	2 500
PRESTATIONS DE SERVICE	1 650	PRESTATIONS DE SERVICE	1 650
en Corse	1 650	Collectivité de corse	1 650
Achat de billet concert		BILLETTERIE	0
ASSURANCES			
DROITS d'AUTEURS			
IMPOTS et TAXES			
TOTAL	40 270	TOTAL	40 270

DA U MEDITERRANIU A' U MARE NERU : STRISCIA DI E VOCE A' L'INTRECCIU De la Méditerranée à la Mer noire : la voie des voix enlacées

Une création de Jean-Claude Acquaviva de « A Filetta » en collaboration avec le groupe « Eva Quartet » et le plasticien corse Julien de Casabianca.

Partenaires : Institut Français de Bulgarie, *Cullettività di Corsica*, Ville de Sofia, Bulgaria Hall, Galerie Municipale de Sofia, Banque DSK, Assurances Armeec.

Partenaires médias : Bloomberg TV, BNT (télévision nationale), BNR (radio nationale).

Date : 20 février 2018.

Contexte : présidence bulgare de l'union européenne.

Présentation

A la fin des années 80, les médias occidentaux succombaient subitement au charme d'un phénomène vocal éblouissant et jusqu'ici peu connu : « le mystère des voix bulgares ». A cette même époque, dans toute l'Europe, les ondes s'ouvraient aux polyphonies corses, sardes, albanaises, géorgiennes etc.

En 1989, le groupe polyphonique A Filetta associé au Svegliu Calvese, créait à Calvi, « Les rencontres de chants polyphoniques », rendez-vous annuel de tout ce que la planète compte de traditions polyphoniques. C'est lors d'une de ces éditions que la rencontre avec Eva Quartet s'est produite ; un véritable coup de foudre !

En 2003, Bruno Coulais, célèbre compositeur français de musique de films (marié en Bulgarie !) invite voix corses et bulgares à se mêler ; une musique étonnamment percutante mais toute de nuances et d'une grande sensibilité. Il utilisera d'ailleurs cette fusion pour la mettre au service d'un très beau film produit par Jacques Perrin et consacré aux oiseaux migrateurs (« le peuple migrateur »).

Le répertoire aujourd'hui présenté par ces deux ensembles est à la fois, un reflet fidèle de ce qu'aura été la trajectoire respective de ces deux formations depuis de très longues années, et une série de pièces composées par Bruno Coulais et Jean-Claude Acquaviva où voix d'hommes (A Filetta) et voix de femmes (Eva Quartet) fusionnent dans un agencement fait de douceur, d'âpreté des timbres parfois dont on perçoit aisément l'origine : des terres sauvages, montagneuses, énigmatiques ayant engendré des savoir-faire harmoniques et rythmiques déconcertants. Un beau voyage d'Est en Ouest dans lequel palpité le cœur de la Méditerranée tout comme ceux du Caucase et des Balkan.

L'artiste plasticien originaire de Calvi de renommée mondiale, Julien de Casabianca, donnera de la couleur à ce voyage. En partenariat avec la Galerie Municipale de Sofia et la Ville de Sofia, il réalisera une fresque géante sur un mur de la ville qui reprendra les codes et les couleurs inspirés par le mélange des voix corses et bulgares. Issu d'un dialogue entre Julien de Casabianca et Jean-Claude Acquaviva, cette œuvre sera

l'écho pérenne d'une création musicale originale née en Corse et présentée à Sofia.



Eva Quartet



Fondé en 1995, le quatuor Eva se compose de quelques-unes des plus belles voix féminines bulgares. Les quatre jeunes solistes

Julien de Casabianca

Julien de Casabianca, artiste corse de 46 ans, est à la fois plasticien et cinéaste. Son travail est toujours lié à la rue. En 2014, Julien de Casabianca a lancé Outings Project, qui consiste à amener des peintures de murs de musées dans la rue. Il a été invité par de nombreux musées à travers le monde comme le Cummer Museum de Jacksonville (USA), le musée d'art de Memphis Brooks, le musée d'art de Genève, le musée Ixelles-Bruxelles et des festivals de référence comme Nuart.

A Filetta

Gelesburg, USA

appartiennent à la célèbre chorale féminine "Le Mystère des Voix Bulgares" dont les chanteuses ont été sélectionnées après l'audition de milliers de candidates. Leurs différentes voix se rencontrent et se mélangent avec une telle virtuosité et technique que l'on a le sentiment d'écouter une seule voix dotée de plusieurs couches. Le répertoire du quatuor comprend des chansons folkloriques authentiques de différentes parties de la Bulgarie.



Aberdeen, Scotland



Fondé en 1978, est l'un des groupes phares du chant en Corse. Aujourd'hui ces chanteurs, qui se refusent à être les gardiens d'un quelconque temple, cultivent par le truchement de leurs compositions, l'idée d'une tradition prolongée, renouvelée et ouverte, qui serait bien ancrée dans la mémoire mais dont les développements seraient sans complexes. Exercice difficile, sans doute, mais exercice indispensable à la permanence d'un rêve : celui d'entretenir leur enthousiasme tout en n'altérant pas leur sincérité.

Composé de six voix d'hommes, ce chœur se caractérise par une inventivité toujours renouvelée et une interprétation exigeante. Il perpétue la tradition orale insulaire mais est également reconnu pour son exploration d'autres domaines du chant polyphonique, notamment à travers des créations d'œuvres contemporaines. Le chemin parcouru en plus de trois décennies est riche d'expériences et de rencontres qui nourrissent leurs créations.

Le Bulgaria Hall

Le Bulgaria Hall est la salle philharmonique de Sofia. C'est dans cette salle de 1140 places, à l'acoustique remarquable, que répète et se produit l'orchestre symphonique de Sofia avec lequel « A Filetta » a enregistré, sous la direction du compositeur Bruno Coulais, la musique de « Himalaya, l'enfance d'un chef » qui reçut le César de la meilleure musique de film. La salle est dotée d'un système d'enregistrement en streaming qui permettra d'enregistrer le concert.





АФИЛЕТТА КОРСИКА

СРЕЩА НА СВЕТОВНИТЕ ПОЛИФОНИИ БЪЛГАРИЯ

ЕВА КВАРТЕТ

20

февруари

19:00

Зала
България





AMBASSADE DE FRANCE
EN BULGARIE

Le Conseiller

Sofia, le 19 décembre 2017

N° 207

Monsieur le Président,

L'Institut Français en Bulgarie est fortement impliqué dans le programme culturel de la Présidence Bulgare de l'Union Européenne (PBUE) qui débutera au 1^{er} janvier 2018 et sera l'occasion de mettre en lumière la Bulgarie et son rôle dans les Balkans.

Souhaitant profiter de cette opportunité pour mettre en valeur certains artistes et intellectuels corses, j'ai souhaité inviter un écrivain, un artiste graphique et un ensemble vocal de Corse.

Jérôme Ferrari a ainsi accepté de présider le « choix bulgare » du Goncourt, le premier du genre, sous l'égide de l'Académie Goncourt. Son livre, « Le sermon sur la chute de Rome » sera traduit en bulgare à cette occasion et présenté lors de sa venue en mars 2018.

Au niveau de l'art graphique, j'ai choisi Julien de Casabianca, l'un des street artistes les plus en vue au monde dont l'une des œuvres, réalisée récemment dans le cadre du NUART d'Arberdeen, vient d'être classée cinquième image de street art la plus visualisée sur internet en 2017 par le « Brooklyn Street Art ». Le travail de Julien de casabianca bénéficiera du soutien personnel de la mairesse de Sofia et se fera en partenariat avec la Galerie d'Art Municipale de la ville, la plus riche du pays.

Enfin, au niveau musical, Jean-Claude Acquaviva a créé une œuvre originale qui sera chantée par le groupe A Filetta en collaboration avec le Eva Quartet, un ensemble vocal bulgare féminin issu du mystère des voix bulgares. Le concert aura lieu au Bulgaria Hall, la salle philharmonique mythique de Sofia qui compte 1140 places et dispose d'une acoustique exceptionnelle.

Le travail de Julien de Casabianca se fera l'écho de la création de Jean-Claude Acquaviva, l'œuvre monumentale de Julien de Casabianca (15 mètres de haut) devant être réalisée sur la façade même du Bulgaria Hall et dévoilée le jour du concert, le 20 février 2018.

Monsieur Gilles Simeoni
Président du Conseil Exécutif de Corse
Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval, BP 215
20187 Ajaccio cedex 1

J'ai sollicité vos services compétents afin que soient pris en charge le cachet du groupe A Filetta (6.000 €), le reste du budget étant assumé par l'Institut Français en Bulgarie et ses partenaires locaux. J'espère que vous voudrez bien y apporter toute la bienveillance nécessaire et serais heureux de pouvoir vous accueillir à Sofia au moment de la PBUE pour initier un partenariat plus durable avec la Bulgarie qui accueillera la capitale européenne de la culture en 2019.

En espérant échanger de façon moins formelle, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fabien FLORI



Conseiller de Coopération
et d'Action culturelle
Directeur de l'Institut Français de Bulgarie

Accusé de réception

Objet	MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ECHANGES CORSE-BULGARIE 2018-2019 ENTRE LE CENTRE D'ART POLYPHONIQUE, L'INSTITUT FRANCAIS EN BULGARIE ET LE MINISTERE BULGARE DE LA CULTURE
Identifiant acte	02A-200076958-20180328-06122-DE
Identifiant interne	06122
Date de réception par la préfecture	6 avril 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	28 mars 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	8.9